



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Exploiter les évaluations des aptitudes physiques des élèves de 6^e

Guide à destination des personnels
d'encadrement et des professeurs
d'éducation physique et sportive

À compter de la rentrée 2025, une évaluation des aptitudes physiques est proposée en classe de 6^e. Cette évaluation permet d'ajuster les pratiques pédagogiques en éducation physique et sportive (EPS), et de contribuer à une politique éducative plus globale de promotion de la santé et du bien-être.

Un premier bilan, mené en septembre 2024 par la DEPP auprès de 4 100 élèves montre que 4 % des élèves sont en besoin d'accompagnement, et seulement, 19 % sont jugés « satisfaisants » sur l'ensemble des évaluations des trois épreuves proposées. De plus, ce bilan met en lumière des écarts significatifs de réussite liés au genre et au milieu social.

Ce guide, à destination des personnels d'encadrement et des enseignants d'EPS, rappelle les enjeux liés à cette évaluation et précise les modalités de passation, les conditions d'exploitation pédagogique en EPS, ainsi que les usages possibles dans le cadre du projet d'établissement. Plus globalement, il peut être utile au pilotage académique.

Ce guide s'inscrit dans une logique d'accompagnement des équipes éducatives, en cohérence avec les priorités portées par l'École en matière de lutte contre la sédentarité, de réduction des inégalités de santé et de développement de l'activité physique.

Donner du sens aux évaluations des aptitudes physiques

Valoriser la place du corps dans le système éducatif

L'évaluation des aptitudes physiques s'inscrit en cohérence avec celles qui se déploient au niveau national en mathématiques et en français. Elle permet à tous les établissements de s'intégrer dans la stratégie nationale sport santé et plus largement dans l'école promotrice de santé.

L'utilisation de ces évaluations pour établir un diagnostic robuste des aptitudes physiques des élèves peut trouver sa place dans tout projet de classe, d'EPS et d'établissement reconnaissant ainsi l'importance de l'activité physique dans la réussite scolaire et le bien-être des élèves.

Contribuer à la santé publique

Deux constats, formulés par les travaux de la recherche, incitent à agir pour promouvoir davantage le développement des aptitudes physiques des élèves au collège. On observe d'abord une baisse des qualités d'endurance¹ chez les élèves de 10 à 12 ans, avec des effets délétères sur leur capital santé. Cette baisse est toutefois réversible si elle fait l'objet d'actions spécifiques. D'autre part, il semblerait que le développement des ressources physiques favorise l'engagement des personnes dans des activités physiques². Évaluer les aptitudes physiques des élèves dès la classe de 6^e procède d'une démarche éducative de prévention qui place la santé de la jeunesse au cœur des priorités portées par notre école.

Aider au pilotage à différents niveaux de gouvernance

Les résultats aux évaluations nationales offrent aux cadres départementaux, académiques et nationaux ainsi qu'aux équipes de direction, aux corps d'inspection et aux enseignants des outils de diagnostic robustes qui guident les choix d'orientations stratégiques. Ils facilitent le pilotage en permettant d'objectiver les besoins des élèves à leur entrée au collège. Ils permettent d'identifier des priorités pédagogiques et de suivre les effets des actions mises en œuvre. Ces évaluations peuvent, entre autres, favoriser les réflexions sur le projet d'établissement, les parcours éducatifs de santé, les instances de décision, ou encore l'articulation entre EPS, dispositifs sportifs, temps périscolaires et partenariats locaux.

1. « Inverser les courbes » Pr. Carré 2022

2. Wickstrom 1977 ; Seefeldt et al. 2002

Présentation des évaluations et de l'outil mis à disposition par la DEPP

Tous les collèges ont accès aux évaluations des aptitudes physiques, aux documents d'accompagnement et aux outils de restitution associés. Ils ne sont cependant obligatoires que pour les établissements désignés pour faire partie d'un échantillon national déterminé par la DEPP.

Trois tests sont validés par la DEPP et son groupe d'experts

- **Un test d'endurance** dit « navette Luc-Léger » où il s'agit de courir le plus longtemps possible en respectant une vitesse de course de plus en plus élevée sur une distance donnée en aller-retour.
- **Un test de force musculaire** où il faut sauter le plus loin à pieds joints sans élan.
- **Un test de vitesse** où l'élève doit courir le plus vite possible sur 30 mètres, départ arrêté.

Cette batterie de tests est accompagnée, pour les établissements de l'échantillon national, de questionnaires numériques à destination des élèves et des enseignants.

Des vidéos explicatives et des protocoles standardisés sont disponibles sur [Eduscol](https://eduscol.education.fr/) pour accompagner les équipes dans la mise en œuvre de ces épreuves.

Une échelle à trois niveaux de performance

Ces tests positionnent les élèves selon trois niveaux de performance : « à besoins », « fragile » et « satisfaisant » pour chaque aptitude physique évaluée. Pour chacun de ces trois niveaux, des stratégies adaptées à chaque élève pour exploiter au mieux ses aptitudes et adopter un mode de vie plus actif sont à penser.

La saisie des résultats

Tous les établissements peuvent saisir leurs résultats aux évaluations entre début septembre et mi-octobre via un portail de saisie ASP (dates précises sur [Eduscol](https://eduscol.education.fr/)). Le professeur, responsable de la saisie des données dans le portail, peut exporter instantanément des fichiers PDF et Excel par élève et par classe. Cela permet une restitution immédiate du profil de la classe.

Les points de vigilance

Les résultats aux évaluations des aptitudes physiques ne doivent en aucun cas aboutir à une note. Cet outil diagnostic de mesure doit être pensé comme un repère permettant aux élèves de visualiser leurs progrès. Dans cette optique, les élèves doivent pouvoir le passer plusieurs fois dans leur scolarité et observer les résultats du travail réalisé et des efforts consentis tout en tenant compte des évolutions physiologiques liées à l'adolescence. La passation des évaluations doit impérativement donner lieu à une restitution et servir de point d'appui pour le développement des ressources physiques des élèves, conditions essentielles des acquisitions motrices en EPS.

La restitution des résultats doit se faire de façon individuelle et explicite, présentant à l'élève de façon lucide son positionnement sur l'échelle à trois niveaux tout en lui expliquant les conséquences et les moyens d'action à disposition dans le collège (EPS, association sportive, projets spécifiques, etc.) comme en dehors de l'établissement, ainsi que les effets bénéfiques de l'activité physique.

Pour permettre à tous les élèves de valoriser leur potentiel, ces trois tests standardisés auront avantage à s'enrichir de tests qui évaluent d'autres aptitudes physiques (coordination motrice, équilibre, souplesse, etc.). L'inspection pédagogique régionale peut proposer, en sus des tests nationaux, des tests complémentaires. Ces tests « locaux » doivent être robustes et uniformisés au niveau académique et accompagnés de documents présentant leurs protocoles dans le détail si l'on souhaite établir des comparaisons.

Les enseignants doivent également adopter une posture soutenant l'activité de l'élève durant la passation des évaluations et les aider à lire de façon positive leurs résultats après la passation, comme ils le font dans l'exercice de leur métier de professeur au quotidien.

Ces évaluations doivent être intégrées aux différents parcours de l'élève et ne pas occulter les autres composantes de la santé. En effet, la santé mentale et la santé sociale, au même titre que la santé physique, font partie des préoccupations de l'école auxquelles peut contribuer, à son niveau, l'EPS.

Les évaluations des aptitudes physiques et l'EPS

Les évaluations des aptitudes physiques sont au service de la discipline et lui confèrent une place parmi les savoirs fondamentaux. Les tests s'articulent avec l'EPS sans que cette dernière ne soit dévoyée, la discipline conservant son identité et ses objectifs définis dans les programmes. Les tests visent bien à faciliter un diagnostic objectif des besoins et des manques ; ils donnent des points d'appui robustes pour communiquer avec les élèves et leurs familles afin d'améliorer la prise en compte de leur vie physique. Les résultats aux évaluations doivent être exploités dans la leçon d'EPS.

Identifier les besoins des élèves et construire une offre adaptée

Ces évaluations peuvent contribuer à l'identification de besoins spécifiques chez les élèves permettant de leur proposer une « offre sportive » adaptée. Pour les « décrocheurs sportifs », il s'agit de les accompagner vers une pratique physique régulière en leur proposant des activités appropriées pour lutter contre la sédentarité et ses conséquences néfastes, visant ainsi à améliorer leur santé physique, mentale et sociale. Pour les élèves à « potentiel sportif », il s'agit de leur faire prendre conscience de leurs aptitudes et leur proposer de les exploiter au mieux, s'ils le souhaitent, pour exceller, tout en veillant à préserver l'équilibre entre performance et bien-être.

Intégrer les élèves à besoins éducatifs particuliers

Les élèves présentant des besoins éducatifs particuliers doivent pouvoir accéder aux évaluations. L'expertise des enseignants, en lien avec les corps d'inspection, permet d'adapter les trois tests, sur le modèle de la pratique adaptée en EPS. Il est aussi possible de proposer des tests académiques de substitution lorsque les adaptations ne sont pas envisageables. Lors de la restitution, les enseignants s'attachent à contextualiser les résultats afin d'y faire figurer les éventuelles adaptations. Se dépasser pourrait être un objectif de base pour tout élève. L'ambition est d'impliquer tous les élèves dans la gestion de leur vie physique en proposant des « offres sportives » personnalisées.

Valoriser les progrès dans le parcours d'EPS

Les enseignants peuvent faire le choix de ponctuer le parcours de l'élève d'évaluations d'aptitudes physiques permettant des retours positifs sur ses progrès. Dans cette idée, il s'agit pour les enseignants d'extraire les résultats depuis l'application de la DEPP sous format Excel ou PDF. Attention, une seule saisie uniquement pour les classes de 6^e (entre les dates communiquées) est traitée par la DEPP, l'exploitation locale hors de ces dates se fait en autonomie au niveau de la classe ou de l'établissement.

Individualiser les contenus : échauffements et pratiques ciblées

L'échauffement est un moment privilégié pour mettre l'accent sur l'une ou l'autre des aptitudes physiques. Il est possible de l'individualiser. Cette différenciation s'inscrit dans la logique culturelle de l'activité support de l'enseignement et dans la spécificité du champ d'apprentissage auquel elle appartient.

Mettre en lien aptitude physique ciblée et forme de pratique

Le choix des formes de pratique permet aussi aux enseignants de mettre l'accent sur une aptitude physique priorisée tout en respectant l'activité et son champ d'apprentissage. Le traitement didactique de l'activité support d'enseignement et les modalités pédagogiques peuvent s'articuler avec une aptitude physique priorisée au regard des besoins des élèves identifiés lors des évaluations des aptitudes physiques.

Renforcer une aptitude ciblée dans les séquences d'activités

Les diverses situations de renforcement utilisées par les enseignants pour répondre aux problèmes spécifiques rencontrés par les élèves peuvent insister sur l'une ou l'autre des aptitudes physiques évaluées lors des tests. Dans un cycle de combiné athlétique, il est possible de mettre davantage l'accent sur la force du bas du corps (foulées bondissantes, pentabond, squat, fentes, course tractée), sur les qualités de vitesse (poursuite, course en pente, course en virage) ou sur l'endurance (courses fractionnées ou circuit training à intensité ciblée).

Mobiliser les évaluations des aptitudes physiques à l'échelle de l'établissement et du bassin

Intégrer les évaluations dans le projet d'établissement

À l'échelle du projet d'établissement, les évaluations des aptitudes physiques permettent de disposer d'une connaissance du « profil physique » des élèves pour établir un diagnostic local. Il faut choisir la modalité de mise en place des évaluations la plus adaptée au contexte de l'établissement. La passation peut être organisée en autonomie au sein des classes. Il est possible d'en faire l'objet d'un événement dédié, rassemblant les élèves de plusieurs classes, écoles ou établissements. On veillera scrupuleusement, quel que soit le format retenu, à contextualiser et organiser la passation des tests pour éviter les effets néfastes de comparaison et à s'assurer que les conditions de passation soient parfaitement respectées pour garantir la robustesse des résultats. Il est aussi possible d'articuler ces tests avec d'autres événements existants comme la journée du sport scolaire ou la semaine européenne « #beactiv ».

Ce diagnostic permet d'apprécier les différences et de repérer des convergences entre les classes d'un même collège, entre les résultats aux évaluations des aptitudes physiques et d'autres évaluations (par exemple en mathématiques ou en français). Il peut permettre un suivi longitudinal avec toute la prudence nécessaire compte tenu des évolutions morphologiques et physiologiques liées à l'âge qui ont des incidences sur les résultats aux tests d'aptitudes physiques.

Encourager les dynamiques collectives dans l'établissement

Les résultats des évaluations peuvent contribuer à dynamiser et mobiliser les instances sur les sujets du bien-être, de la santé et de la condition physique au sein du Conseil d'éducation de la santé, de la citoyenneté et de l'environnement (CESCE), dans les conseils d'enseignement et dans les conseils pédagogiques.

Ces évaluations d'aptitudes physiques peuvent engager des projets interdisciplinaires autour du thème de l'activité physique en lien avec la santé, des classes à projet spécifique et alimenter le parcours éducatif dédié. L'association sportive, les sections sportives scolaires, mais également les deux heures supplémentaires d'activité physique en collège ou les projets menés dans le cadre du label Génération 2030 sont des dispositifs qui peuvent favoriser la progression de tous les élèves.

L'utilisation de ces évaluations doit s'inscrire dans le projet d'établissement comme un axe fort lié à la construction d'un mode de vie sain et actif de tous les collégiens auquel tous les personnels contribuent.

Mettre en œuvre des actions concrètes et innovantes

Cette exploitation peut aussi concerner l'ensemble des acteurs de l'établissement et conduire à la mise en place d'actions spécifiques. Il s'agit d'imaginer de nouvelles pratiques pédagogiques comme la classe active ou la classe dehors, de penser l'aménagement de nouveaux espaces comme les cours de récréation et les salles de permanence pour permettre à l'élève d'être physiquement actif dans un cadre sécurisé, ce qui est de nature à faciliter les apprentissages scolaires.

Assurer une continuité éducative entre temps scolaires et extrascolaires

La continuité éducative entre l'école, le péri et l'extra-scolaire peut également s'appuyer sur ces évaluations. Quelles que soient leurs forces et fragilités, les élèves doivent avoir accès à une offre de pratique extra-scolaire qui réponde à leurs aspirations et leurs possibilités afin d'inscrire véritablement l'activité physique ou le sport dans leur quotidien.

Le partage des résultats avec les familles afin de mieux accompagner le jeune vers une pratique physique adaptée à l'école et en dehors de l'école est un moment important à anticiper et à formaliser. Cet échange peut être l'occasion d'évoquer l'existence de l'association sportive ou, le cas échéant, du dispositif 2 heures de sport en plus, mais aussi, hors de l'École, des vacances apprenantes, des associations d'éducation populaire, des offres sportives compétitives ou de loisirs.

Outils le pilotage à l'échelle du bassin et de l'académie

À l'échelle des réseaux d'établissements, des bassins d'éducation et de formation, voire à l'échelle des académies, les évaluations des aptitudes physiques, au même titre que les autres tests standardisés, servent d'outils de pilotage pour évaluer, repérer, définir des orientations claires et conduire des projets locaux de continuité pédagogique (CEC, REP et REP+, TER, cité éducative, etc.) et mesurer les effets d'une politique publique sur le parcours santé des élèves. Ils peuvent notamment questionner l'attention portée au corps et à l'activité physique de l'élève au collège et en amont.